

RÉUNION SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES

Mardi 31 janvier 2023

Introduction par le Directeur général des services des travaux de la future école et des différents aménagements autour de la Mayette 1 (travaux au gymnase, création d'un futur parking d'environ 40 places au niveau de la DDE, parking provisoire impasse Expilly, ...).





RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL:

- Rendre plus visible les passages piétons (*relief, peinture, ...*) ;
- Sécuriser davantage les parcours des piétons avec notamment le rajout de barrières au niveau des trottoirs ;
- Pédagogie, sanctions auprès des automobilistes aux abords des écoles.



Quelle sécurité aux abords des écoles pour nos enfants ?



RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL:

- Problème rencontré au niveau des zones 30, les automobilistes ne freinent pas toujours aux abords ;
- Le manque de places de parkings rend difficile la circulation et allonge les flux d'utilisateurs sur les périodes d'affluence aux abords des écoles ;
- Les enfants ne regardent plus en traversant depuis la présence d'agents municipaux aux passages piétons.



Déterminer les
risques



RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL:

- Prise de contact avec la directrice pour mettre en place un permis piéton en lien avec la police municipale ;
- Faire de la pédagogie auprès des familles avec vue aérienne et distance des différents parkings ;
- Actions des DPE pour sensibiliser les familles.



Déterminer les
besoins



RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL:

Le système par « drive » n'est pas retenu



STOP ou PAS STOP
au drive devant les
écoles?



RETOUR DU GROUPE DE TRAVAIL:

- Mise en place de coussins berlinois ?
- Radar pédagogique rue du 08 mai 1945 ?
- Ajout de feux de circulation avec bouton pour que les piétons puissent traverser en sécurité ?



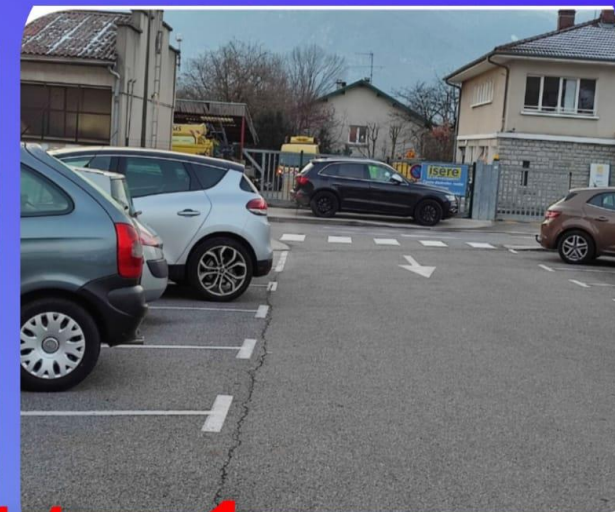
Des pistes de réflexion

RETOUR PHOTOS PRISES POUR LES DPE



Informations
visuelles
transmises
par les DPE

Sortie d'école 16h30



Mayette 1



IDÉES DES DPE TRANSMIS EN AMONT DE LA RÉUNION



SÉCURITÉ

DEPOSE SAUVAGE D'ENFANTS

DANGER!

AUX ABORDS DES ÉCOLES

FAISONS ATTENTION À NOS ENFANTS

Le stationnement aux abords des écoles est source de danger.

Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire de 135 €.



- Informations visuelles transmises par les DPE